

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 23 septembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 septembre 2024 s'est réuni le Lundi 23 septembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine.

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARUHEL Maud à CARDOIT Patrick, de NOSMAS Karen à BLANCHARD Stéphane, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de GASSER Anne-Laure à PASCAL Alain, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BONNET Gilbert à VERDIER Françoise, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

G.06

**Budget annexe de production d'énergie renouvelable – Exercice 2024 –
Décision Modificative n°1**

L'exécution du budget annexe de production d'énergie renouvelables à ce jour rend nécessaire la modification des montants de crédits prévus initialement.
La présente décision modificative porte uniquement sur la section d'investissement.

Rappel des masses budgétaires :

➤ Budget Primitif 2024 :	1 415 073,45 €
➤ Budget de fonctionnement total voté	629 617,59 €
➤ Budget d'investissement total voté	785 455,86 €

La décision modificative n°1 s'équilibre globalement à 0,00 €.

Elle a pour seul objet la réalisation d'un virement de crédits d'un montant de 20 000 euros entre les deux chapitres opérations prévus au budget primitif.

L'opération d'installation d'une centrale au CTM est débitée afin d'alimenter l'opération d'installation d'une centrale à l'école Herriot. Un avenant au marché de travaux de la centrale de l'école a dû être passé suite à la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires, ce qui a généré une plus-value qu'il convient de compenser budgétairement.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après relatifs au Budget annexe de production d'énergie renouvelable 2024 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 90202401 - Centrale CTM	-20 000,00
Installations à caractère spécifique	Virement de crédit	-20 000,00
	Chapitre 90202402 - Centrale Ecole Herriot	20 000,00
Installations à caractère spécifique	Virement de crédit	20 000,00
	TOTAL	0,00

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe de production d'énergie renouvelable pour l'exercice 2024, s'équilibrant à 0,00 euros en recettes et en dépenses ; ainsi qu'elle s'établit sur le document budgétaire annexé à la présente délibération ;

Approuve le détail des modifications apportées au budget tel que présenté dans le document budgétaire joint en annexe, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32
Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 23 septembre 2024

La secrétaire de séance
Dominique MARTIN



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 27.10.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 27.10.2024...

La Secrétaire de séance
Dominique MARTIN



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET

